

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

SEANCE OUVERTE A 20 h 35

PRÉSENTS : M Nicolas BOOS, M Émeric BOSSIS, Serge CHARTIER, M Jacques HUGON, Mme Catherine LIGNÉE, Mme Annie VOGNE,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M Émeric BOSSIS

ABSENTE EXCUSÉE: Mme Isabelle WHELAN

Mme Isabelle WHELAN donne procuration à Mme Annie VOGNE.

La secrétaire de mairie, Madame Isabelle BRENIAUX assiste également au conseil municipal.

En préambule, le maire remercie les conseillers de leur présence et les encourage à continuer à se conformer aux directives énoncées dans la Charte de l'Élu.

1. POINTS SUPPLÉMENTAIRES À L'ORDRE DU JOUR

Le maire propose 3 points supplémentaires à l'ordre du jour relatifs à :

- Indemnités de conseil 2019 pour le comptable public.
- Numérisation des actes d'état-civil.

Inscription d'un chemin rural au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Après débat, le conseil municipal adopte à l'unanimité (7 voix) l'ajout des trois points supplémentaires proposé par le maire.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020

Le maire apporte l'information suivante : lors de sa séance du 4 février 2020, le conseil municipal avait décidé de faire valoir son droit de préemption pour l'achat de la parcelle forestière A 56. Le maire a signé l'acte notarié d'achat de cette parcelle le mardi 26 mai 2020.

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) le compte rendu du conseil municipal du 28 mai 2020.

3. CRÉATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

Le maire rappelle de l'obligation de constituer les commissions d'Appel d'Offres et des impôts directs.

31. Commission « Appel d'Offres ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (7 voix) d'une commission municipale « Appel d'offres » et désigne comme membres : M Jacques HUGON, M Serge CHARTIER, M Nicolas BOOS et Mme Catherine LIGNÉE.

32. Commission communale des impôts directs.

Le maire précise que le conseil doit proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques du Jura (DDFIP) une liste de 24 noms en plus du maire. La DDFIP désignera ensuite 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants parmi ces 24 noms.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (7 voix), de proposer à la DDFIP du Jura la liste des contribuables de la commune suivante :

Mme Bernadette GREFFIER, M Philippe CHAPUIS, M Nicolas BOOS, Mme Leslie-Anne BARDEY, Mme Marina DAURES, M Jean-François BOOS, M Serge CHARTIER, M Claudio RIPA, M Philippe JOURNOT, Mme Marie-Claire DEDIEU, M Émeric BOSSIS, M Sébastien FRAMBOURT, Mme Laurence SCHICK, M Bruno DEBIÉ, Mme Catherine LIGNÉE, Mme Isabelle WHELAN, M Morgan SASSARD, M Fabien GREFFIER, M Daniel GANDOLFI, M Franck CETRE, Mme Christine VERGOBY, Mme Annie VOGNE, Mme Paule JOURNOT, M Anthony ROUILLIER.

33. Commission Fleurissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'une commission « Fleurissement » et désigne comme membres : Mme Catherine LIGNÉE et Mme Annie VOGNE.

34. Commission Voirie, Urbanisme Travaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (7 voix) d'une commission municipale « Voirie, Urbanisme, Travaux » et désigne comme membres : M Jacques HUGON et M Serge CHARTIER.

35. Commission « Bois »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (7 voix) d'une commission municipale « Bois » et désigne comme membres M Jacques HUGON et M Nicolas BOOS.

4. MANIFESTATIONS COMMUNALES

Le maire rappelle que les manifestations communales ont pour but de créer, favoriser et entretenir la cohésion parmi la population et accueillir les nouveaux arrivants.

41. Réunion de début d'année

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (7 voix) de renouveler cette manifestation.

42. Fête des Mères

Cette année, la manifestation de cohésion n'a pas pu être organisée du fait de l'état d'urgence sanitaire. Mme Catherine LIGNÉE fait un compte-rendu de la distribution de roses aux mères du village et fait part du très bon accueil et des remerciements adressés au conseil municipal pour cette action.

Le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) de statuer ultérieurement sur les modalités de la fête des mères 2021.

43. Cartes Jeunes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (7 voix) de renouveler cette action ; un courriel de rappel sera envoyé par la mairie afin de collecter les demandes avant le 20 juin 2020.

44. 11 Novembre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (7 voix) d'organiser une cérémonie au Four des Canadiens et de participer ensuite à la manifestation au Monument aux Morts de Saint Germain en Montagne.

45. Repas des « Anciens »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (7 voix) de renouveler cette manifestation ; le repas ayant lieu à Saint Germain en Montagne, la commune en supportera les frais.

46. Manifestation conviviale en été

Le débat fait apparaître le souhait d'organiser une manifestation conviviale cet été sous la forme suivante : repas tirés du sac au Four des Canadiens dimanche 26 juillet à midi ; la commune fournit les boissons.

La mairie diffusera un sondage avant d'organiser cette manifestation.

5. VOTE DES 2 TAXES LOCALES

Le maire déclare que :

- suite à décision du Gouvernement, le taux de la taxe d'habitation est figé et donc il n'y a pas lieu de délibérer sur cette taxe,
- les taux de la taxe foncière bâti (12,80 %) et de la taxe foncière non bâti (42,70 %) n'ont pas varié depuis plus de 15 ans et qu'ils se trouvent en dessous des taux moyens communaux au niveau national,
- après la perte de la maîtrise de la taxe d'habitation, la commune ne dispose plus que de celle des 2 taxes foncières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter de 1 % les 2 taxes foncières et de fixer la taxe foncière bâti à 12,93 % et la taxe foncière non bâti à 43,13 %.

6. BUDGET PRIMITIF 2020

Le maire présente le budget primitif 2020 et déclare qu'il ne propose pas de grands travaux en 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (7 voix) d'approuver par article le budget primitif 2020.

7. DÉLÉGATION DU MAIRE AUX ADJOINTS

Le maire énonce les délégations accordées aux adjoints :

- M Serge CHARTIER 1^{er} adjoint : Parc immobilier de la commune, voiries communales et chemins communaux, espaces verts communaux, réseau assainissement.
- M Nicolas BOOS 2^{ème} adjoint : Affaires scolaires, Tourisme et Patrimoine, Nouvelles technologies, Protection de l'environnement.

8. NUISANCES DUES AUX CHATS

Le maire présente la situation due à une surpopulation de chats, les nuisances et une proposition de règlement :

- Population estimée à 50.

- Seule action légale, la stérilisation chez un vétérinaire.
- Tarifs pour particulier : 60 € /chat et 120 €/chatte.
- Tarifs pour commune : 30 €/chat et 60 €/chatte.
- Protocole proposé : 2 cages déposées le soir, 2 cages emmenées chez le vétérinaire le lendemain et récupération des 2 chats le surlendemain.
- Chats transportés avec un cache.
- Lundi M Émeric BOSSIS, Mardi M Serge CHARTIER, Mercredi Mme Catherine LIGNÉE, Jeudi M Serge CHARTIER et vendredi M Jacques HUGON.
- Proposition : validation de cette proposition de campagne de stérilisation de chats à compter de lundi 22 juin.

Le conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (7 voix) de lancer la campagne de stérilisation des chats divaguant et valide la proposition présentée.

9. NUISANCES DUES AUX CHIENS

Le maire déclare que :

- Les chiens type malinois et de corpulence équivalente gênent des piétons sur la voie publique. Avertissements oraux, lettres, lettre recommandée ont été adressées.
- L'intention de la mairie est de promulguer un arrêté interdisant la divagation des chiens type malinois ou de corpulence équivalente dans les domaines public et privé de la commune et autorisant leur présence dans ces lieux qu'en laisse.

Un débat s'instaure sur la situation et l'intention de la mairie.

10. ACCÈS A LA DÉCHARGE

Le maire rappelle que la décharge n'est autorisée qu'aux habitants de la commune pour dépose de déchets verts (tonte, broussaille et branches dont le diamètre est inférieur à 8 cm).

Pour accéder à la décharge, il convient de rencontrer M Serge CHARTIER ou de lui téléphoner au 06 43 26 59 54.

11. INDEMNITÉ DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC

Le conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (7 voix) d'accepter la demande d'attribution d'une indemnité de conseil au comptable public pour son exercice 2019 (180 jours).

12. NUMÉRISATION DES ACTES D'ETAT CIVIL

Le Sidec propose la numérisation des actes d'état civil.

Le maire énonce les données suivantes :

- Depuis 1793 : 418 naissances, 154 mariages et 321 décès.
- Numérisation : 0,40 €/acte
- Intégration dans notre logiciel : 460 €.
- Cout pour la commune : 820 €.

La secrétaire précise que la photocopie détériore les registres actuels.

Le conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (7 voix) d'accepter la proposition du Sidec et charge le maire d'établir les documents nécessaires.

13. INSCRIPTION D'UN CHEMIN RURAL AU PDIPR

Le maire précise qu'il s'agit d'inscrire le chemin du territoire de la commune reliant les chemins « blancs » venant de Saint Germain au Latet.

Le conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (7 voix) d'accepter la proposition d'inscription au PDIPR du chemin communal reliant les chemins de Saint Germain au Latet.

14. DIVERS

Le maire déclare que la commune a distribué à chacun des habitants de plus de 6 ans 2 masques en tissu réutilisables 60 fois et 5 masques type chirurgicaux utilisables qu'une seule fois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

Le Maire
Jacques HUGON

Par délégation du Maire


